



FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date 17-mars-2022
d'émission
:

Date de révision 17-mars-2022

Numéro de révision 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identificateur de produit C-90310954-001_RET_CLPR7_EUR_SAW
Nom du produit Febreze_Zero %_Luchtverfrisser-Désodorisant_Orchidee-Orchidée
Forme du produit Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Recommended use À destination du grand public
Utilisations déconseillées Aucune information disponible
Groupe d'utilisateurs principaux Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs)
Catégorie de produit Aérosol
Catégorie d'utilisation PC3 - Produits d'assainissement de l'air

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| Fournisseur | Fabricant |
|---|--|
| FRANCE Procter & Gamble France S.A.S. 163 quai Aulagnier – 92665 Asnières Cedex (France) Tel. 01.40.88.55.11 | 119 Farmol S. p. A. Verdella 3 24040 Comun Nuovo, BG Italy |
| BELGIQUE ET LUXEMBOURG PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl - Belgium Distr. Div. - Temselaan 100 – 1853 Strombeek-Bever (Belgique) Adresse postale: PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl - Belgium Distr. Div. - Boîte postale 81 – 1090 Bruxelles (Belgique) Tél: 0800/15178 (pour utilisateurs professionnels) Tél: 0800/12545 (pour consommateurs) | |
| Courriel : pgsds.im@pg.com | |

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail pgsds.im@pg.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence France : N° d'appel d'urgence Orfila - +33 (0) 1 45 42 59 59
Belgique : Centre Antipoison - Tél: +32 (0) 70/245.245
Luxembourg : Centre Antipoison - Tél: (+352) 8002-5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

| | |
|----------|----------------------|
| Aérosols | Catégorie 3 - (H229) |
|----------|----------------------|

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H229 - Récipient sous pression : Peut éclater sous l'effet de la chaleur

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P102 - Tenir hors de portée des enfants

Éviter le contact avec la peau et les yeux

P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage

P410 + P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C

P305 + P351 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale

Utiliser uniquement d'une façon conforme aux instructions

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

Contenu inflammable

Contient 5% en masse de composants inflammables

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Il n'y a aucune substance présente en concentration égale ou supérieure au seuil réglementaire pour la déclaration > 0,1% qui relève de la définition des perturbateurs endocriniens confirmés selon un règlement de l'UE.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

| Chemical name | Numéro CAS | Weight-% | Numéro d'enregistrement REACH | N° CE | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Limite de concentration spécifique (LCS) | Facteur M | Facteur M (long terme) |
|---------------|------------|----------|-------------------------------|-----------|---|--|-----------|------------------------|
| Alcohol | 64-17-5 | 1 - 5 | 01-21194576 10-43 | 200-578-6 | Flam. Liq. 2(H225) Eye Irrit. 2(H319) | Eye Irrit. 2 :: 50%<=C<10 0% | - | - |

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Aucune information disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. (Consulter un médecin en cas de

| | |
|---|---|
| Contact oculaire | symptômes). EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. |
| Contact avec la peau | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas de symptômes. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Interrompre l'utilisation du produit. |
| Ingestion | EN CAS D'INGESTION :. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. |
| Protection individuelle du personnel de premiers secours | Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8). |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|------------------|---|
| Symptômes | Toux et/ ou respiration sifflante. Rougeur. Gonflement des tissus. Démangeaisons. Somnolence. Vertiges. Éternuements. Sécheresse. Douleur. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. Sécrétion excessive. Dyspnée. Troubles de la vision. Céphalées. |
|------------------|---|

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

| | |
|------------------------|------------------------|
| Note au médecin | Traiter les symptômes. |
|------------------------|------------------------|

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

| | |
|---|---|
| Moyens d'extinction appropriés Incendie majeur | Agent chimique sec. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO2). PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace. |
| Moyens d'extinction inappropriés | Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression. |

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|--|--------------------------|
| Dangers spécifiques dus au produit chimique | Aucun(e) en particulier. |
|--|--------------------------|

5.3. Conseils aux pompiers

| | |
|---|---|
| Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu | Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle. |
|---|---|

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

| | |
|----------------------------------|---|
| Précautions individuelles | Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. |
| Pour les secouristes | Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. |

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

| | |
|--|---|
| Précautions pour la protection de l'environnement | Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques. |
|--|---|

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

| | |
|---|---|
| Méthodes de confinement | Mettre la substance absorbée dans des récipients pouvant fermer. |
| Méthodes de nettoyage | Utiliser une matière non combustible du type vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un récipient pour élimination ultérieure. Petites quantités de déversement de liquide :. Déversement important :. Confiner la substance déversée, pomper dans des récipients adaptés. Éliminer cette matière et son récipient en prenant toutes les précautions d'usage, et conformément aux réglementations locales. |
| Prévention des dangers secondaires | Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales. |

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser un équipement de protection individuelle. Mettre en place une ventilation adaptée. Une attention particulière est recommandée aux personnes présentant une sensibilité aux substances parfumantes lors de l'utilisation de ce produit.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver bien fermé, au frais et au sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

| Chemical name | Union européenne | Autriche | Belgique | Bulgarie | Croatie |
|---------------|--|--|---|---|--|
| Alcohol | - | TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m ³ STEL 2000 ppm STEL 3800 mg/m ³ | TWA: 1000 ppm TWA: 1907 mg/m ³ | TWA: 1000 mg/m ³ | TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m ³ |
| Chemical name | Cyprus | République tchèque | Danemark | Estonie | Finlande |
| Alcohol | - | TWA: 1000 mg/m ³ Ceiling: 3000 mg/m ³ | TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m ³ | TWA: 500 ppm TWA: 1000 mg/m ³ STEL: 1000 ppm STEL: 1900 mg/m ³ | TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m ³ STEL: 1300 ppm STEL: 2500 mg/m ³ |
| Chemical name | France | Allemagne | Allemagne MAK | Grèce | Hongrie |
| Alcohol | TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m ³ STEL: 5000 ppm STEL: 9500 mg/m ³ | TWA: 200 ppm TWA: 380 mg/m ³ | TWA: 200 ppm TWA: 380 mg/m ³ Peak: 800 ppm Peak: 1520 mg/m ³ | TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m ³ | TWA: 1900 mg/m ³ STEL: 3800 mg/m ³ |
| Chemical name | Irlande | Italie | Italie REL | Lettonie | Lituanie |
| Alcohol | STEL: 1000 ppm | - | STEL: 1000 ppm STEL: 1884 mg/m ³ | TWA: 1000 mg/m ³ | TWA: 500 ppm TWA: 1000 mg/m ³ STEL: 1000 ppm STEL: 1900 mg/m ³ |
| Chemical name | Luxembourg | Malta | Pays-Bas | Norvège | Pologne |
| Alcohol | - | - | TWA: 260 mg/m ³ STEL: 1900 mg/m ³ H* | TWA: 500 ppm TWA: 950 mg/m ³ STEL: 625 ppm STEL: 1187.5 mg/m ³ | TWA: 1900 mg/m ³ |
| Chemical name | Portugal | Roumanie | Slovaquie | Slovénie | Espagne |
| Alcohol | TWA: 1000 ppm | TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m ³ STEL: 5000 ppm | TWA: 500 ppm TWA: 960 mg/m ³ Ceiling: 1920 mg/m ³ | TWA: 960 mg/m ³ TWA: 500 ppm STEL: STEL ppm | STEL: 1000 ppm STEL: 1910 mg/m ³ |

| Chemical name | Suède | Suisse | Royaume-Uni | Israel - Occupational Exposure Limits - TWAs | Turquie |
|---------------|---|--|--|--|---------|
| Alcohol | NGV: 500 ppm NGV: 1000 mg/m ³ Vägledande KGV: 1000 ppm Vägledande KGV: 1900 mg/m ³ | TWA: 500 ppm TWA: 960 mg/m ³ STEL: 1000 ppm STEL: 1920 mg/m ³ | TWA: 1000 ppm TWA: 1920 mg/m ³ STEL: 3000 ppm STEL: 5760 mg/m ³ | - | - |

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) À long terme.

| Chemical name | Travailleur - cutanée, long terme - systémique | Travailleur - inhalation, long terme - systémique | Travailleur - cutanée, long terme - locale | Travailleur - inhalation, long terme - locale |
|---------------|--|---|--|---|
| Alcohol | 343 mg/kg bw/day | 950 mg/m ³ | - | - |

| Chemical name | Consommateur - orale, long terme - systémique | Consommateur - inhalation, long terme - systémique | Consommateur - cutanée, long terme - systémique |
|---------------|---|--|---|
| Alcohol | 87 mg/kg bw/day | 114 mg/m ³ | 206 mg/kg bw/day |

Niveau dérivé sans effet (DNEL) À court terme.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

| Chemical name | Eau douce | Eau de mer | Déversement intermittent |
|---------------|-----------|------------|--------------------------|
| Alcohol | 0.96 mg/L | 0.79 mg/L | 2.75 mg/L |

| Chemical name | Sédiments d'eau douce | Sédiments marins | Usine de traitement des eaux usées | Terrestre | Air | Oral(e) |
|---------------|-----------------------|-----------------------|------------------------------------|--------------------|-----|---------|
| Alcohol | 3.6 mg/kg sediment dw | 2.9 mg/kg sediment dw | 580 mg/L | 0.63 mg/kg soil dw | - | - |

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection des mains Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Empêcher que du produit non dilué atteigne les eaux de surface.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | | |
|---|-------------------------------|---|
| État physique | Liquide | |
| Aspect | Liquide | |
| Couleur | transparent | |
| Odeur | plaisante (parfum). | |
| Seuil olfactif | Aucune information disponible | |
| Propriété | Valeurs | Remarques • Méthode |
| Melting point / freezing point | Aucune donnée disponible | Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition | > 80 °C | |
| Inflammabilité | | Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application pour les produits liquides |
| Limites d'inflammabilité dans l'air | | Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit |
| Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité | Aucune donnée disponible | |
| Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité | Aucune donnée disponible | |
| Flash point | 50 - 65 °C | coupelle fermée |
| Température d'auto-inflammabilité | Aucune donnée disponible | Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit |
| Température de décomposition | Aucune donnée disponible | Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit |
| pH | 4.5 - 7 | |
| Dynamic viscosity | 1 - 10 mPa s | |
| Hydrosolubilité | Soluble dans l'eau | |
| Solubilité(s) | Aucune donnée disponible | Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit |
| Coefficient de partage | Aucune donnée disponible | Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit |
| Pression de vapeur | Aucune donnée disponible | Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit |
| Densité relative | 0.99 - 1.0 | |
| Densité de vapeur | Aucune donnée disponible | Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit |
| Caractéristiques des particules | | Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit |
| Granulométrie | Aucune information disponible | |
| Distribution granulométrique | Aucune information disponible | |

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

**Sensibilité aux impacts
mécaniques** Aucun(e).

**Sensibilité aux décharges
électrostatiques** Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions
dangereuses** Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Rayonnements UV/lumière du jour. Températures supérieures à 50 °C / 122 °F.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Hazardous decomposition products Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation L'utilisation délibérément détournée du contenu par concentration et inhalation peut s'avérer nocive ou mortelle.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Mesures numériques de toxicité

Toxicité aiguë

| Chemical name | DL50 par voie orale | DL50, voie cutanée | CL50 par inhalation |
|---------------|---------------------------|--------------------|-----------------------------------|
| Ethanol | 10470 mg/kg bw (OECD 401) | - | 116.9 - 133.8 mg/L air (OECD 403) |

| Chemical name | Cancérogénicité | Espèce | Lésions oculaires | Espèce | Toxicité pour le développement | Espèce | Mutagénicité | Espèce |
|---------------|-----------------|--------|-------------------|--------|--------------------------------|--------|--------------|--------|
| Alcohol | - | - | Y (OECD 405) | - | - | - | - | - |

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Aucune information disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques. Aucun effet indésirable connu sur le fonctionnement des sites de traitement des eaux en utilisation normale.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue Contient 0.32494 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

| Chemical name | Algues/végétaux aquatiques | Poisson | Toxicité pour les micro-organismes | Crustacés |
|---------------|---|--|------------------------------------|--|
| Ethanol | 275 mg/L (OECD 201; Chlorella vulgaris; 72 h) | 15300 mg/L (US EPA Method E03-05; Pimephales promelas; 96 h) | > 1000 mg/L (OECD 209; 3 h) | 5012 mg/L (ASTM E729-80; Ceriodaphnia dubia; 48 h) |

Toxicité chronique

| Chemical name | Toxicité pour les algues | Toxicité pour le poisson | Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | Toxicité pour les micro-organismes | Toxicité envers d'autres organismes |
|---------------|--------------------------|---------------------------------------|---|------------------------------------|--|
| Alcohol | - | 250 mg/L (OECD 212; Danio rerio; 5 d) | 2 mg/L (Ceriodaphnia dubia; 10 d) | - | > 79 mg/L (Guideline not indicated; Rana temporaria; static; freshwater; 48 h) |

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

| Chemical name | Essai de biodégradabilité facile (OCDE 301) | Dégradation abiotique par hydrolyse | Dégradation abiotique par photolyse | Biodégradabilité |
|---------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|------------------|
| Alcohol | 84% O ₂ ; 20 d | < 13148.72 d | 17.2 d | 83%; 3 d |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

| Chemical name | Coefficient de partage |
|---------------|------------------------|
| Alcohol | -0.35 |

| Chemical name | Coefficient de partage octanol/eau | Facteur de bioconcentration (BCF) |
|---------------|------------------------------------|-----------------------------------|
| Alcohol | -0.35 (OECD 107) | < 10 |

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

| Chemical name | log Koc |
|---------------|---------|
| Alcohol | 1.585 |

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Aucune information disponible.

| Chemical name | Évaluation PBT et vPvB |
|---------------|--|
| Alcohol | La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas |

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | |
|---|---|
| Déchets de résidus/produits inutilisés | Les codes de déchets/désignations de déchets ci-dessous sont conformes au CED. Les déchets doivent être livrés à une entreprise d'élimination des déchets homologuée. Tenir les déchets à l'écart des autres types de déchets jusqu'à leur élimination. Ne pas rejeter les déchets du produit à l'égout. Éliminer conformément aux réglementations locales. |
| Emballages contaminés | Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder les récipients. |
| Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV | 16 05 04* - gaz en récipient à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses |

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

| | |
|---|---|
| 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification | UN1950 |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | AEROSOLS, NON-FLAMMABLE |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 2.2 |
| 14.4 Groupe d'emballage | Non réglementé |
| Description | UN1950, AEROSOLS, NON-FLAMMABLE, 2.2 |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Sans objet |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | |
| Dispositions spéciales | A145, A167, A98, A802 |
| Remarque : | L'expéditeur est responsable de l'identification des exemptions éventuelles, y compris les quantités limitées, qui peuvent s'appliquer en fonction de la taille des emballages. |

IMDG

| | |
|---|---|
| 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification | UN1950 |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | AEROSOLS |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 2.2 |
| 14.4 Groupe d'emballage | Non réglementé |
| Description | UN1950, AEROSOLS, 2.2, (50°C C.C.) |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Sans objet |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | |
| Dispositions spéciales | 63,190, 277, 327, 344, 381, 959 |
| N° d'urgence | F-D, S-U |
| 14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI | Aucune information disponible |
| Remarque : | L'expéditeur est responsable de l'identification des exemptions éventuelles, y compris les quantités limitées, qui peuvent s'appliquer en fonction de la taille des emballages. |

RID

| | |
|--|----------------|
| 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification | UN1950 |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | AEROSOLS |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 2.2 |
| 14.4 Groupe d'emballage | Non réglementé |

Description UN1950, AEROSOLS, 2.2
 14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
 Dispositions spéciales 190, 327, 344, 625
 Code de classification 5A

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1950
 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU AEROSOLS
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport 2.2
 14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
 Description UN1950, AEROSOLS, 2.2
 14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
 Dispositions spéciales 327, 625, 344, 190
 Code de classification 5A
 Code de restriction en tunnel (E)

ADN

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1950
 14.2 Extended proper shipping name AEROSOLS
 Description UN1950, AEROSOLS, 2.2
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport 2.2
 14.4 Groupe d'emballage Non pertinent
 14.5 Polluant marin Non réglementé
 Code de classification 5A
 Étiquette(s) de danger 2.2
 Quantité limitée (LQ) 1 L
 Ventilation VE04
 Équipements nécessaires PP

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

| Chemical name | Numéro RG, France | Titre |
|---------------|-------------------|-------|
| Alcohol | RG 84 | - |

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)
 aquatique (WGK)

Pays-Bas

| Chemical name | Pays-Bas - Liste des Cancérogènes | Pays-Bas - Liste des Mutagènes | Pays-Bas - Liste des Substances Toxiques pour la Reproduction |
|---------------|-----------------------------------|--------------------------------|--|
| Alcohol | Present | - | Fertility Category 1A Development Category 1A Can be harmful via breastfeeding |

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII) Règlement (CE) n° 648/2004 (règlement relatif aux détergents) Classification et procédure employées pour appliquer la classification à des mélanges selon le Règlement (CE) 1272/2008 [CLP] Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

Polluants organiques persistants

Sans objet

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour ce mélange conformément au règlement REACH

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

| | | | |
|---------|---------------------------------|------|--|
| TWA | TWA (moyenne pondérée en temps) | STEL | STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis) |
| Plafond | Valeur limite maximale | * | Désignation « Peau » |

| Méthode de classification | |
|---|---|
| Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Méthode utilisée |
| Aérosol inflammable | Jugement expert et détermination de la force probante des données |

Date d'émission : 17-mars-2022

Date de révision 17-mars-2022

Informations supplémentaires Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés, sur base de l'Annexe V

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité